



Blonay, le 31 mai 2024

Préavis N° 09-2024 concernant l'acquisition de la parcelle no 2768 sise au chemin de Vers-chez-les-Loudes à St-Légier – La Chiésaz, pour un montant de CHF 6'610'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 mai 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 09-2024,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (60 oui, 3 voix contraire et 8 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle no 2768 sise au chemin de Vers-chez-les-Loudes à St-Légier – La Chiésaz;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 6'610'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- de financer cette dépense par un recours à un emprunt.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 mai 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier



Ariane Wunderli